

LYON, ville amie des aînés



Organisation
mondiale de la Santé

RÉSEAU MONDIAL
DES VILLES-AMIES DES AÎNÉS



Sommaire

ÉDITORIAL	3
AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	5
QUELQUES REPÈRES...	7
LE PROTOCOLE DE VANCOUVER	8
QUI SONT LES AÎNÉS CHOISIS POUR L'ÉTUDE?	9
01 - LES ESPACES EXTÉRIEURS ET LES ÉDIFICES	10
02 - LES TRANSPORTS	16
03 - L'HABITAT	20
04 - LE RESPECT ET LA RECONNAISSANCE SOCIALE	26
05- LA CULTURE ET LES LOISIRS	30
06 - LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION	34
07 - LA SOLIDARITÉ	38
08 - LES SERVICES DE SANTÉ	42
PLAN D'ACTION	46
CRÉDITS	50



Éditorial

LYON, VILLE DU « BIEN
VIVRE ENSEMBLE »

Voici maintenant 10 ans que nous avons choisi de faire de la place des aînés dans la Cité et de la solidarité intergénérationnelle des axes prioritaires de notre action pour Lyon.

Près d'1 Lyonnais sur 5 a aujourd'hui plus de 60 ans et près de 40 000 de nos concitoyens ont plus de 75 ans. Dans les 10 prochaines années, la part des aînés dans notre population augmentera encore significativement.

C'est pour faire face à cette évolution, et accompagner celles et ceux pour qui le grand âge est synonyme d'une fragilité accrue, que la Ville de Lyon s'engage dans une politique gérontologique ambitieuse.

Nos efforts portent d'abord sur la modernisation et l'adaptation de l'offre d'hébergement à l'évolution des besoins de la population âgée. En 2010, nous avons lancé un plan de modernisation de nos 18 Résidences de Personnes Agées, pour un montant de 18 millions d'euros.

Parallèlement, nous avons à cœur de soutenir et de favoriser le développement des associations qui sont des acteurs majeurs de l'amélioration du quotidien de nos aînés.

Notre collectivité subventionne ainsi près de 160 associations dans les domaines de l'animation, des pratiques culturelles, de l'aide au déplacement et des services pour favoriser le maintien à domicile.

Mieux prendre en compte les personnes âgées dans la ville, c'est aussi être à l'écoute de leurs besoins et de leurs aspirations. C'est la raison de la démarche participative que nous voulons promouvoir en nous appuyant sur les conseils gérontologiques d'arrondissements, en intégrant les réflexions des conseils de quartiers et grâce à notre participation au programme Villes-amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé. Vous trouverez dans les pages qui suivent les premiers résultats du travail d'évaluation et d'analyse piloté avec conviction par Pierre Hémon, Adjoint délégué aux Personnes Agées.

A travers toutes ces actions au service de nos aînés, notre volonté est de construire une ville du « bien vivre ensemble », qui porte haut les valeurs de solidarité et offre à chacun, quel que soit son âge, les conditions de son épanouissement.

GÉRARD COLLOMB

Sénateur-Maire de Lyon

Genève,

LE 11 OCTOBRE 2010

Nous sommes très heureux d'accueillir la Ville de Lyon au sein du Réseau Mondial des Villes-amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé. En tant que ville membre de ce réseau, vous ferez partie d'un groupe croissant de villes de tous pays, de tailles variées et connaissant des stades de développement économique différents. Cependant, toutes ces villes partagent un engagement commun, celui de créer des environnements urbains susceptibles de favoriser un vieillissement actif et en bonne santé. Nous sommes convaincus que chaque ville peut apprendre des expériences des autres, raison pour

laquelle nous souhaitons développer un réseau capable de stimuler des relations mondiales nous permettant d'atteindre cet objectif.

La ville de Lyon attire en particulier notre attention car elle est certainement une des villes françaises les plus avancées dans la conduite du cycle d'amélioration proposé par le programme Villes-amies des aînés de l'OMS.

Nous sommes persuadés que les résidents les plus âgés de votre ville en tireront le plus grand profit et nous nous réjouissons de votre participation à l'élaboration de ce réseau.

JOHN BEARD

Directeur du Département Vieillesse et Parcours de vie de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)



Avant-propos

Comme annoncé dans le “Projet pour Lyon”, j’ai souhaité faire de Lyon une “Ville-amie des aînés”, en lien avec le référentiel de l’Organisation Mondiale de la Santé. C’est chose faite depuis le 30 septembre 2010. Mais ce n’est qu’un début. En effet, devenir membre de ce réseau mondial, c’est avant tout se fixer plusieurs objectifs pour notre Ville : mieux comprendre les aspirations de nos aînés, faire émerger des idées nouvelles, évaluer notre politique gérontologique et établir des préconisations pour l’action municipale. C’est aussi échanger des bonnes pratiques avec d’autres villes novatrices dans ce domaine et favoriser sur notre territoire une dynamique entre les différents acteurs travaillant sur le vieillissement, afin de construire un projet voulu par tous et qui bénéficie à l’ensemble des habitants de la ville. Car rendre la ville plus agréable à nos aînés, en particulier les plus fragiles d’entre eux, c’est la rendre plus agréable à tous.

Un important travail d’audit réalisé conformément au protocole de Vancouver de l’OMS, en partenariat avec universitaires, associations de personnes âgées, aidants et fournisseurs de services, a permis de réaliser un état des lieux dans 8 domaines

clés (espaces et édifices extérieurs, transports, habitat, respect et reconnaissance sociale, culture et loisirs, communication et information, solidarité, services de santé) et d’établir des préconisations pour l’action municipale.

A partir des résultats, nous proposons un plan d’action sur 3 ans, avec des indicateurs de référence permettant d’en mesurer la mise en œuvre.

Avec le programme Villes-amies des aînés, c’est donc un cadre global d’action qu’a choisi la délégation aux personnes âgées, avec une nécessité à venir : la prise en compte du vieillissement dans chaque politique sectorielle de la Ville.

C’est aussi l’opportunité pour la Ville de Lyon d’être au cœur d’un réseau français et européen de villes novatrices en termes de politique gérontologique.

PIERRE HÉMON

Adjoint au Maire
délégué aux personnes âgées



Introduction

Dans un contexte général de vieillissement de la population, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a lancé, en 2006, le réseau mondial des Villes-amies des aînés, visant à mesurer et favoriser l'intégration des personnes âgées à l'environnement urbain et, plus largement, à la société.

Lyon est une des premières villes françaises à y avoir adhéré : en 2009, elle lance un vaste audit urbain pour recueillir la parole des personnes âgées et réfléchir à ce que la Ville peut faire avec ses aînés, sur le plan de l'aménagement du territoire, de l'offre de services et des activités.

LE VIEILLISSEMENT : UN ENJEU MONDIAL ET URBAIN...

Le vieillissement démographique est un phénomène à géométrie variable qui se répand dans le monde entier. Selon l'OMS, à l'horizon 2050, 2 milliards de personnes seront âgées de plus de 60 ans. 80 % d'entre elles vivront dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Dans les pays « riches », leur proportion atteindra entre 20 et 30 % de la population.

Corrélié à la croissance exponentielle de l'urbanisation (en 2050, les 2/3 de la population mondiale vivront en ville), le vieillissement véhicule, au-delà de ses implications en matière de dépenses de retraite et de soins médicaux, une problématique commune aux pays développés et en développement : dans un contexte où le nombre de personnes âgées et citadines augmente fortement, comment aider les villes à créer un environnement permettant aux aînés de rester actifs et de participer à la vie sociale ?

Avec plus de 15 % de résidents âgés de plus de 65 ans (30 % en 2050), l'Europe reste le « vieux » continent. Dès 2001, s'interrogeant sur les évolutions sociétales et politiques induites par cette transition démographique, l'Union Européenne lance la plateforme « AGE » qui vise à favoriser « l'établissement d'une société pour tous les âges et la contribution des personnes âgées à la société ».

UN RÉSEAU MONDIAL DES VILLES-AMIES DES AÎNÉS

En 2006, l'OMS lance le réseau mondial des Villes-amies des aînés, à l'issue d'un important processus de recherche mené dans 33 métropoles. Il s'agit d'un label et d'un outil. Pour adhérer au réseau, les villes candidates sont invitées à mettre en oeuvre la méthodologie proposée dans le Protocole de Vancouver, consistant à auditer les personnes âgées afin de recueillir leurs avis dans 8 domaines de la vie urbaine quotidienne :

- 01 | Les espaces et les édifices extérieurs
- 02 | Les transports
- 03 | L'habitat
- 04 | Le respect et la reconnaissance sociale
- 05 | La culture et les loisirs
- 06 | La communication et l'information
- 07 | La solidarité
- 08 | Les services de santé

En préconisant la mise en place de groupes de parole, le Protocole vise à aider les collectivités à appréhender les relations que les personnes âgées entretiennent avec leur territoire.

UNE VILLE « JEUNE » ET AMIE DES AÎNÉS : L'AMBITION LYONNAISE

Deuxième agglomération française, Lyon bénéficie de nombreux atouts. Elle constitue le moteur économique de la région Rhône-Alpes, sixième région européenne. Son positionnement géographique et son réseau de transports (aéroport international, gares TGV) en font un véritable « hub » au cœur de l'Europe. En matière d'environnement, d'aménagements publics et de loisirs, Lyon offre une qualité de vie attractive qui explique qu'elle soit classée, en France et au niveau international, parmi les villes les plus agréables à vivre. Le rayonnement se matérialise d'ailleurs par l'augmentation de la population intra urbaine et le maintien d'une population jeune (depuis 1999 la part des 20-39 ans représente toujours 37% de la population totale alors qu'elle est passée au niveau national de 28% en 1999 à 26% en 2007).

Lyon est une ville « jeune », dynamique, en renouvellement, mais elle est néanmoins concernée par le vieillissement démographique. La part des plus de 60 ans représente aujourd'hui 18,8% de la population intra-muros et leur nombre devrait augmenter d'un tiers à l'horizon 2020.

Comme la plupart des villes de son envergure, Lyon doit anticiper et relever le défi du vieillissement. Alors qu'une large majorité de ses aînés vit aujourd'hui dans un logement individuel, la priorité de la Ville est de les aider à « bien vieillir », en les accompagnant à domicile et dans leur environnement. L'enjeu est d'autant plus grand localement qu'il s'inscrit dans une morphologie urbaine particulière.

Capitale des Gaules, à l'Antiquité, Lyon s'est construite, au fil des siècles, sur un territoire atypique, caractérisé notamment par ses reliefs et ses deux fleuves. Liée aux mutations socio-économiques et aux grandes politiques d'urbanisme ayant marqué son histoire (la cité industrielle de Tony Garnier, les « grands ensembles » de Louis Pradel, etc.), l'évolution spatio-temporelle de Lyon a dessiné une ville aux mille visages, avec des espaces très différents et une identification importante des habitants à leur quartier.



La relation des personnes âgées au territoire est inséparable de ces empreintes historiques. Aujourd'hui, la majorité des aînés vit, à Lyon, sur la rive gauche du Rhône, dans les arrondissements récents et les plus densément peuplés. Parallèlement, dans certains quartiers historiques et centraux, les aînés sont nombreux et très attachés à leur environnement, malgré les obstacles potentiels liés à l'accessibilité ou à l'ancienneté de l'habitat. C'est le cas du Vieux Lyon et des Pentes de la Croix-Rousse.

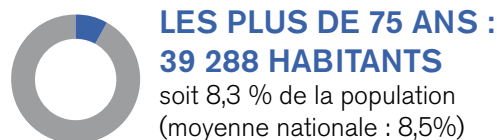
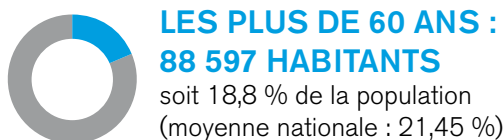
Pour faire face au défi du vieillissement, articulé à ses enjeux locaux, la Ville de Lyon est particulièrement volontariste et son action recouvre des initiatives variées. Quant aux grands projets d'urbanisme (le Confluent, La Duchère, etc.), ils sont largement orientés pour favoriser l'intégration des aînés à la vie de la cité, qu'il s'agisse de favoriser la construction de logements adaptés, les services à domicile ou la desserte en transports en commun.

Puisqu'il est nécessaire, pour agir, de saisir la réalité des besoins, la municipalité s'est rapidement portée candidate à l'initiative de l'OMS. En 2010, à la suite d'un vaste audit urbain, Lyon est la 3^e ville française et la 8^e mondiale à devenir membre du réseau « Villes-amies des aînés ».

Quelques repères...

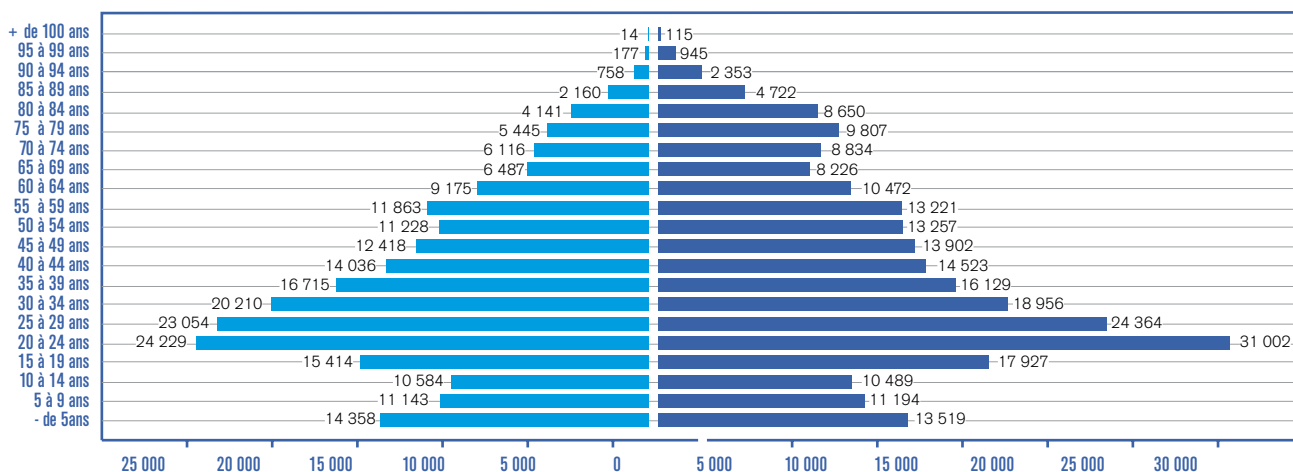
...sur les personnes âgées à Lyon / source : INSEE (recensement 2007)

POPULATION LYONNAISE TOTALE : 472 331 HABITANTS (+ 6 % PAR RAPPORT À 1999)
PROJECTION 2020 : 530 000 HABITANTS



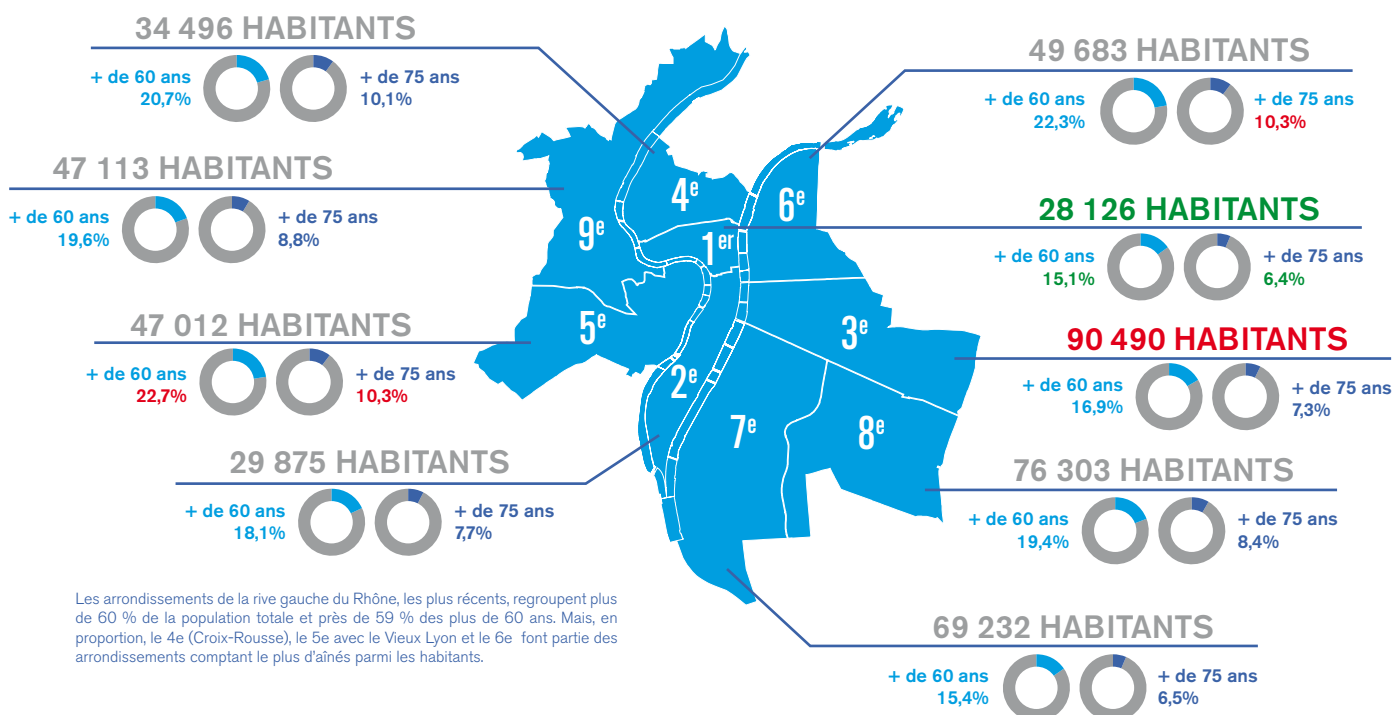
PYRAMIDE DES ÂGES POUR LYON

HOMMES | FEMMES



Avec une proportion d'aînés inférieure à la moyenne nationale et une tranche des 20-39 ans stable alors qu'elle baisse au niveau national, la ville attire une population jeune. Mais, conformément à la tendance générale, le nombre des plus de 60 ans va augmenter d'un tiers en dix ans. Ils devraient représenter plus de 22 % de la population à l'horizon 2020.

RÉPARTITION DES AÎNÉS SUR LE TERRITOIRE



Le Protocole de Vancouver

Il s'agit d'un support méthodologique, adopté par l'Organisation Mondiale de la Santé, pour aider les collectivités candidates au réseau « Villes-amies des aînés » à réaliser leur audit urbain.

Cette méthodologie se déroule en plusieurs étapes :

► **Étape 1 : faire l'inventaire des structures, des organismes et des associations en relation avec les personnes âgées.**

► **Étape 2 : constituer des « groupes de parole »**
Le Protocole préconise la constitution d'au moins 5 groupes de paroles à l'échelle de la ville :

- ces groupes réunissent entre 8 et 10 personnes, âgées de plus de 60 ans, résidant dans la ville ;
- ils sont subdivisés par âge et par catégorie socioprofessionnelle.

► **Étape 3 : recueillir la parole des aînés**

La méthode vise la recherche de consensus afin d'identifier les problématiques et les besoins communs exprimés au sein des groupes. L'organisation de la parole et la recherche du consensus doivent permettre de recueillir les « impressions de la communauté », confirmées le cas échéant par les informations et les données officielles.

LA MISE EN ŒUVRE À LYON

Commandé par la délégation aux personnes âgées de la Ville de Lyon, l'audit a été effectué par un groupe de travail constitué au sein du Master Qualité Territoriale de l'Université Lyon III, sous la direction de Pierre-Marie Chapon.

► Conformément au Protocole de Vancouver, l'étude a commencé par un état des lieux des structures et des acteurs intervenant localement auprès des personnes âgées.

► Pour constituer les groupes de paroles, les enquêteurs ont segmenté la ville en trois grandes zones de travail constituées de trois arrondissements :

la zone « Bords de Saône » : 2^e, 5^e et 9^e

la zone « Nord » : 1^{er}, 4^e et 6^e

la zone « Grand Est » : 3^e, 7^e et 8^e

Pour réaliser une étude plus proche du terrain, 4 groupes de parole ont été constitués, dans chaque arrondissement, à l'échelle des conseils de quartier.

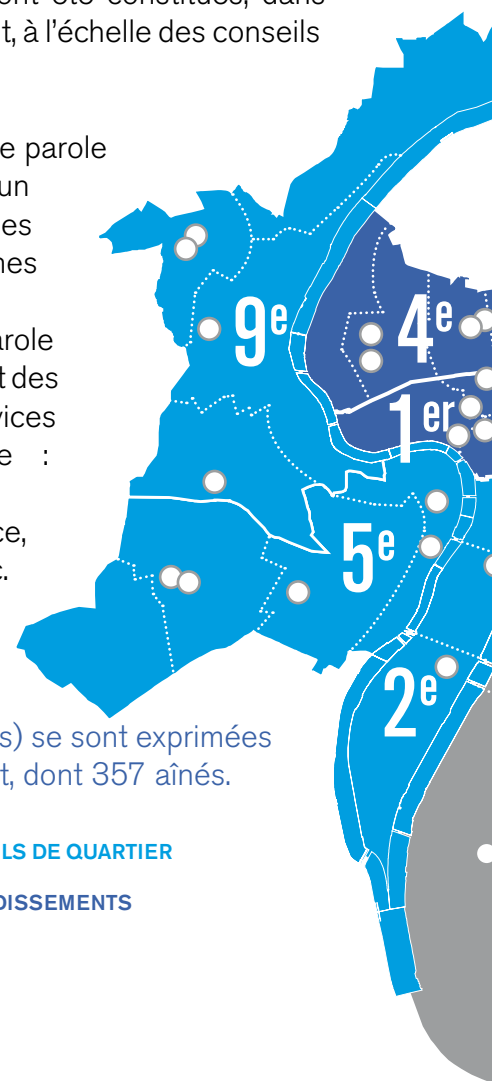
Trois autres groupes de parole ont été constitués, un par zone, pour réunir les « aidants » des personnes âgées.

Un dernier groupe de parole a été formé, regroupant des fournisseurs de services du secteur bénévole : centres sociaux, œuvres de bienfaisance, ONG, associations, etc.

► Au total :

386 personnes (40 groupes de paroles) se sont exprimées dans le cadre de l'audit, dont 357 aînés.

 CONSEILS DE QUARTIER
 ARRONDISSEMENTS
 GROUPES DE PAROLES



Qui sont les aînés choisis pour l'étude ?

L'échantillon constitué par l'équipe en charge de l'étude est représentatif de la population lyonnaise des aînés.

▶ 77,6 % des personnes âgées sont des femmes : la proportion de femmes étant plus importante parmi les plus de 60 ans.

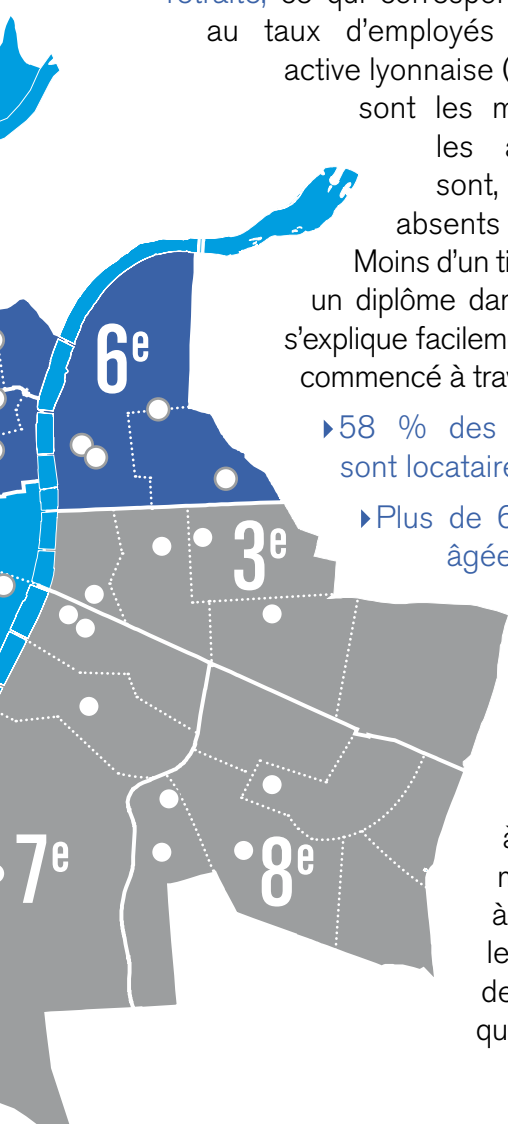
▶ Près de 30 % sont d'anciens employés à la retraite, ce qui correspond approximativement au taux d'employés dans la population active lyonnaise (25,8 %). Les ouvriers sont les moins représentés et les anciens agriculteurs sont, assez logiquement, absents de l'enquête.

Moins d'un tiers des aînés a obtenu un diplôme dans le supérieur, ce qui s'explique facilement par le fait qu'ils ont commencé à travailler plus tôt.

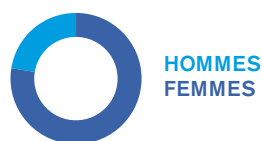
▶ 58 % des personnes auditées sont locataires.

▶ Plus de 60 % des personnes âgées vivent seules.

▶ 70 % se sentent en bonne santé, même si cette impression personnelle ne correspond pas toujours à la réalité. 31% expriment des limites, dues à l'état de santé, dans leur capacité à mener des activités normales quotidiennes.



GENRE DES PERSONNES SONDÉES



CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES PRÉCÉDANT LA RETRAITE



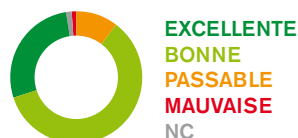
STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS



VIVEZ-VOUS SEUL(E) ?



VOTRE SANTÉ ?



LIMITES DUES AUX PROBLÈMES DE SANTÉ ?





Les espaces extérieurs et les édifices 01

Ce thème représente un enjeu essentiel dans la compréhension des déplacements et de l'intégration des personnes âgées à leur environnement. En effet, un espace urbain adapté est le facteur principal d'une vie sociale en dehors du domicile, en particulier quand la mobilité diminue. Dans le cas contraire, il peut être facteur d'isolement.

Pour les personnes âgées, l'espace extérieur remplit de nombreuses fonctions : il comprend des lieux de rencontre, de promenade, de détente et le moyen d'accéder aux commerces. L'espace public doit être irréprochable, ce qui recouvre de nombreux points vécus au quotidien :

- ▶ l'état des trottoirs
- ▶ la voirie, les intersections et les passages pour piétons
- ▶ le volume du trafic automobile et les nuisances sonores
- ▶ les périodes de sortie des personnes âgées
- ▶ les conditions météorologiques
- ▶ les espaces verts
- ▶ l'éclairage des rues
- ▶ les bancs publics et les aires de repos
- ▶ le sentiment de sécurité en dehors du domicile
- ▶ l'accessibilité des édifices extérieurs : escaliers, portes, couloirs, ascenseurs, planchers, toilettes publiques...

Résultats de l'audit

LYON, UNE VILLE AGRÉABLE À VIVRE

Globalement, les aînés jugent leur ville de façon positive, en insistant notamment sur deux atouts :

► Les espaces verts

Les parcs, squares et jardins publics constituent des espaces de détente, de rencontres et de liens intergénérationnels, très fréquentés par les aînés. Ils forment, plus largement, un ressort très important de la santé physique et morale. L'entretien est généralement bien assuré.

Lyon est réputée pour sa verdure et son cadre de vie, mais la répartition des espaces verts reste assez disparate selon les quartiers.

Les personnes auditées déplorent, en revanche, le manque de bancs et de toilettes publiques.

« On a beaucoup de chance à la Croix-Rousse pour les parcs, car on a le choix »

« On ne fréquente pas assez les parcs parce qu'il n'y en a pas dans le coin. »

► L'accessibilité des commerces et des édifices

De façon générale, dans la plupart des quartiers, Lyon offre une proximité et une diversité de services facilitant la vie, au quotidien, des personnes âgées.

Les édifices extérieurs sont globalement adaptés, car la plupart disposent d'un ascenseur, d'une rampe ou d'un escalator.

L'accès aux commerces est également déterminant puisque, au-delà de leur utilité immédiate, ils constituent des espaces d'échanges et de rencontres. Les magasins ont entrepris des efforts pour s'adapter aux personnes âgées, même s'il existe quelques points négatifs, comme la taille des étiquettes de prix ou l'absence de toilettes dans les moyennes surfaces.

« On doit sortir pour le ravitaillement mais aussi et surtout pour le plaisir. »



L'AMÉLIORATION NÉCESSAIRE DE LA VOIRIE

► Les trottoirs

Ils polarisent l'attention des personnes âgées, puisqu'ils matérialisent à la fois un passage obligé vers l'extérieur, un espace de socialisation spontanée, mais aussi une source de dangers, potentiels ou réels : chutes, vols, accidents.

Les aînés reconnaissent les efforts de la municipalité pour aménager les trottoirs, mais ceux-ci génèrent encore certaines difficultés, liées à la morphologie de la ville ou au comportement des habitants : déjections canines, stationnement sauvage de véhicules, etc.

Dans certains cas, les aménagements favorisent la mobilité de certains aînés, mais handicapent les autres : les bateaux (abaissements de trottoirs), par exemple, sont indispensables aux personnes en fauteuil, avec canne ou déambulateur, mais ils représentent un danger pour les malvoyants.



► Les carrefours et les passages piétons

Les personnes âgées les empruntent, mais ils constituent une source de dangers pour celles qui ont du mal à se déplacer : l'incivisme des automobilistes est régulièrement mis en cause, tout comme le délai des feux pour traverser.

« *Moi je fais la "kamikaze", je m'engage avant que la voiture ne s'arrête, mais je calcule mon coup quand même.* »

► Le risque de chute est dans les esprits...

Chez les personnes les plus âgées, la peur de chuter est très présente, quelle qu'en soit la cause : pavé mal scellé, rampe d'escalier détériorée, place mal déneigée, etc. Elle est lourde de conséquences : pour éviter les risques, elles se contraignent souvent à rester chez elles et peuvent ainsi perdre le contact avec le monde extérieur. Il faut donc sécuriser l'espace pour rassurer.

« *Moi, j'ai besoin d'une rampe quand il y a un escalier : quand je monte, ça m'aide et quand je descends, ça me rassure.* »

LE MOBILIER URBAIN : PARFOIS INADAPTÉ

Omniprésent dans la ville, le mobilier urbain peut constituer une source de difficultés pour les personnes âgées les moins mobiles : les poteaux, chaînes, panneaux publicitaires sont parfois gênants, par exemple, pour le passage d'un fauteuil roulant.

À l'inverse, certains équipements, jugés indispensables, sont insuffisants ou mal adaptés aux aînés. C'est le cas des toilettes ou, de façon encore plus significative, des bancs publics. Pour les personnes âgées, les bancs sont très importants, pour couper un itinéraire, se reposer ou discuter. L'objet doit donc être pensé sur tous les plans : confort, disposition (en face-à-face plutôt qu'en longueur), répartition sur le territoire (lieux fréquentés par les aînés), etc.

« *Sur certains bancs on peut s'asseoir, mais plus se relever.* »
 « *Il y a trop de vieux pour trouver un banc de libre maintenant ! (rires)* »

UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ PERSISTANT

Même s'il est souvent indépendant de faits réels ou vécus, le sentiment d'insécurité persiste chez les personnes âgées.

Ses ressorts sont multiples :

- présence trop discrète de la police
- éclairage considéré comme insuffisant
- multiplicité d'informations sur la délinquance ou la violence.

La peur de sortir, notamment le soir, peut constituer bien souvent un facteur d'isolement.

« *L'espace pour les voitures est bien éclairé, mais le passage pour les piétons ne l'est pas.* »

Panorama

Les préoccupations et les besoins exprimés lors de l'audit permettent d'identifier trois classes d'aînés sur le territoire, dont les comportements sont relativement similaires.

LA CLASSE 1 : UNE APPROCHE CITOYENNE

► Qui ?

Elle recouvre 12 groupes de paroles, comprenant une majorité d'aînés âgés de plus de 75 ans et favorisés.

De façon générale, ils sont à la recherche d'une meilleure qualité de vie, particulièrement sensibles à la propreté et à l'utilisation citoyenne de l'espace public.

Ils déplorent un environnement urbain peu adapté aux personnes âgées (trottoirs, mobilier urbain, manque de toilettes publiques), mais ne le considèrent pas dangereux, ni invivable.

Ces aînés sont globalement satisfaits de l'accès aux commerces et de la sécurité.

► Où ?

Cette classe d'aînés se retrouve principalement dans l'Ouest lyonnais et la Presqu'île.

Dans cette zone, plusieurs quartiers (Vaise, La Duchère, le Confluent) font l'objet d'importants programmes de revalorisation : la perception positive des aînés est vraisemblablement liée aux améliorations escomptées.

LA CLASSE 2 : UNE APPROCHE POSITIVE

► Qui ?

Cette classe est assez hétérogène du point de vue de l'âge des personnes auditées (la moitié a plus de 60 ans et l'autre moitié a plus de 75 ans), mais elles sont issues, pour la plupart, de catégories sociales à faible revenu.

Dans cette classe, aucune difficulté majeure ne se dégage de façon homogène et récurrente. Même les trottoirs, qui polarisent généralement les critiques des aînés, font l'objet d'une assez bonne perception, tout comme le sentiment de sécurité.



► Où ?

Cette classe d'aînés se retrouve principalement dans le Sud et l'Est Lyonnais, regroupant les quartiers les plus récents, en pleine mutation. Les trottoirs sont larges et l'espace est plus aéré que dans l'hyper centre : ses habitants sont globalement satisfaits de leurs conditions de vie et de vieillissement.

LA CLASSE 3 : UNE APPROCHE CRITIQUE

► Qui ?

Cette classe regroupe une majorité de personnes âgées de plus de 75 ans et favorisées.

Elles sont beaucoup plus critiques envers l'espace public, en stigmatisant l'ensemble des problèmes abordés dans les groupes de paroles : sentiment d'insécurité, propreté défectueuse, déformation des trottoirs, gêne des vélos et des véhicules, etc.



Rendre la ville encore plus agréable et adaptée aux aînés : les préconisations

► Sécuriser l'espace

Cette démarche s'appréhende au sens large et recouvre l'ensemble des actions destinées à limiter les risques ou les dangers : augmentation du délai de certains feux, généralisation des bandes antidérapantes, réglementation des trottoirs...

► Prendre en compte le vieillissement de la population dans les documents d'urbanisme et de planification

La réalisation de cet objectif passe par une adaptation de l'espace public favorisant l'accessibilité des bâtiments, des commerces et de la voirie : bateaux sur les trottoirs, amélioration des bancs publics, mise en place de repères sur les marches ou les poteaux, etc. Ainsi, au-delà des aménagements ponctuels, l'amélioration de l'espace public doit être pensée de façon globale, du domicile des personnes âgées à la voirie, en passant par l'ensemble des établissements qu'elles sont susceptibles de fréquenter.

► Où ?

Cette classe se retrouve au Nord de la ville, dans des quartiers qui, comme la Croix-Rousse, Les Pentes ou le Vieux Lyon, concentrent les obstacles pour les personnes les plus âgées. Les trottoirs, par exemple, y sont étroits et parfois dégradés.

Les espaces verts, symboles d'une qualité de vie à préserver...

Partie intégrante de la socialisation et du bien-être au quotidien, l'amélioration des espaces verts est très présente dans les préoccupations et les préconisations des aînés.

Certaines pistes reviennent de façon récurrente : création de murs végétaux, fleurissement des jardins, amélioration de l'entretien et de l'aménagement des parcs publics, etc.

Le rôle de la municipalité est de prendre en compte ces besoins, en commençant par les traduire dans l'ensemble des marchés publics portant sur l'aménagement ou la restructuration des parcs et des jardins.



Les transports 02

Au même titre que l'accessibilité de l'espace public, la thématique des transports est un facteur déterminant pour appréhender la mobilité des personnes âgées. Elle recouvre l'appréciation des transports en commun, très fréquentés par les aînés et la facilité, pour ceux qui conduisent, à utiliser leur véhicule.

Les questions abordées pendant l'audit portent sur ces deux versants :

► Pour les transports publics :

- Prix
- Accès, proximité et embarquement
- Itinéraires
- Fréquence et ponctualité
- Salles d'attente et points d'arrêt
- Sécurité
- Transports adaptés aux personnes handicapées

► Pour les conducteurs :

- Lisibilité des noms de rue et des adresses
- Éclairage des intersections
- Signalisation
- Stationnement (nombre d'emplacements, proximité, places réservées aux personnes handicapées)
- Réglementation sur le dépôt ou la reprise d'un passager
- Ré-apprentissage de la conduite et remise à niveau

Résultats de l'audit

LA VILLE EST BIEN DESSERVIE EN TRANSPORTS PUBLICS

La plupart des personnes âgées a connu le développement et l'évolution du réseau, du trolleybus dans les années cinquante aux nouvelles lignes de tramway (2009), en passant par la création du métro (1978).

Elles sont aujourd'hui unanimes : les transports en commun lyonnais sont bien pensés et les améliorations continuent :

- ▶ **accessibilité** : planchers bas dans les bus, annonce sonore des stations dans le tramway...
- ▶ **desserte et proximité** : grâce aux transports, certains quartiers excentrés se sont « rapprochés » du Centre Ville. C'est le cas de La Duchère, à 15 minutes de Bellecour, en métro ou en bus, grâce au tunnel spécialement creusé à Vaise.
- ▶ **nouveaux services** : les initiatives accessibles aux aînés se multiplient et sont très appréciées (Optibus, MobiSéniors). Les personnes âgées aimeraient en particulier que le service Cyclopousse, mis en œuvre par la municipalité dans certains quartiers, soit généralisé.

DES AMÉLIORATIONS SONT NÉCESSAIRES POUR OPTIMISER L'EXISTANT

▶ L'accessibilité

Dans les escaliers du métro, par exemple, il manque des barres de soutien, sachant que les pannes d'ascenseurs ou d'escalators sont fréquentes.

L'annonce sonore des stations existe dans certains bus, mais pas partout.

Les planchers bas dans les bus sont très utiles, à condition que les conducteurs stationnent vraiment contre le trottoir.

Certains aînés déplorent la conduite des chauffeurs, parfois trop brusque, et le risque de chutes.

▶ Les horaires

La fréquence des transports est jugée globalement positive. En revanche, en cas d'attente, certains arrêts sont dépourvus d'abris, de bancs ou d'informations sur les délais (affichage digital). Même si la plupart des personnes âgées évite les heures de pointe,

certaines ne peuvent pas faire autrement et regrettent le manque de places assises, les bousculades dans le métro ou la saturation des bus et des tramways.

« *Il devrait y avoir des salles d'attente pour les longues correspondances.* »

▶ Le comportement des autres usagers

Le civisme dans les transports publics fait l'objet d'appréciations différentes, selon l'âge et la situation des personnes auditées : certaines regrettent le passé, où les gens se levaient plus spontanément pour céder leur place ; d'autres le vivent mal, au contraire, car elles prennent un « coup de vieux ».

« *La première fois qu'on m'a cédé la place, ça m'a filé un sacré coup de vieux !* »

▶ Le coût des transports

Même si les aînés bénéficient de réductions, les transports sont jugés onéreux. C'est le cas des services spécialisés (Optibus) et des TCL : l'abonnement Senior Advantage, accessible aux personnes de plus de 65 ans et non imposables, est positif, mais il est passé de 38 à 50 euros par an, entre 2009 et 2010.

Le taxi est une solution alternative sur des zones moins desservies, mais il reste trop cher et les conducteurs refusent souvent les petites courses.

« *Le taxi, c'est cher, mais quand on ne peut pas faire autrement...* »

▶ Les aînés au volant

De façon générale, les aînés qui conduisent évitent le centre ville : ils se servent surtout de leur véhicule personnel pour aller au centre commercial ou dans leur famille.

Le principal problème de la conduite en ville est lié au stationnement : les places sont très limitées. Par ailleurs, il manque d'espaces réservés aux « handicapés », utilisables par les personnes à mobilité réduite.

À partir des comportements exprimés dans les groupes de parole sur la thématique des transports, trois classes d'aînés peuvent être identifiées.

LA CLASSE 1 : PLUSIEURS MOTIFS D'INSATISFACTION

► Qui ?

Cette classe recouvre 10 groupes de parole et un panel hétérogène, sur le plan de l'âge et de la situation sociale des personnes auditées.

La plupart est satisfaite de la desserte, en transports, de leur quartier, mais les points négatifs sont nombreux : durée d'attente trop longue, conduite dangereuse de certains chauffeurs, manque d'équipements adaptés (places assises, barres de soutiens) dans les bus et le métro.

► Où ?

Ces aînés sont dispersés dans la ville. Dans certains quartiers, où cette classe est dominante, la physionomie de l'espace peut expliquer le sentiment d'insatisfaction. À la Croix-Rousse ou dans les Pentes, par exemple, le dénivelé et l'étroitesse des rues empruntées par les bus pour atteindre le centre ville accentuent sûrement le jugement négatif sur la conduite.

LA CLASSE 2 : UNE APPROCHE POSITIVE ET MAJORITAIRE

► Qui ?

Représentant 15 groupes de parole, cette classe est composée, en majorité, de « jeunes » aînés (moins de 75 ans), mobiles et dynamiques. Leurs avis sur les transports sont positifs, à tous les points de vue : desserte, conditions d'attente, sécurité du réseau, etc. Cette classe est majoritaire sur le territoire lyonnais.

► Où ?

Elle se retrouve dans les quartiers centraux (Bellecour, Vieux Lyon, Part-Dieu) et les quartiers neufs (La Duchère, Gerland, Etats-Unis), où l'emprise du bâti est plus faible et propice à l'adaptation des transports aux personnes âgées (conduite, arrêts, etc.).

LA CLASSE 3 : L'ACCESSIBILITÉ, PRÉOCCUPATION PRINCIPALE

► Qui ?

Cette classe est composée de 10 groupes de parole avec une majorité de personnes favorisées, âgées de plus de 75 ans et en perte de mobilité. Leurs avis sur les transports sont relativement équivalents à ceux de la classe 1, mais la préoccupation majeure reste l'accessibilité : les principaux problèmes évoqués sont liés au manque de places assises ou aux pannes d'ascenseurs et d'escalators.

► Où ?

Ces personnes sont situées, en majorité, dans l'Ouest Lyonnais et le 6e arrondissement. Pour les habitants du 5e et du 9e arrondissement, les dénivelés sont, comme sur la colline de la Croix-Rousse, un facteur de désagréments.

Améliorer les transports et les déplacements : les préconisations

► Instaurer des navettes de quartier et développer les modes « doux »

La demande de navettes est particulièrement sensible dans l'hyper centre et dans les quartiers en hauteur, où les dénivelés sont importants : le 4e, le 5e et le 9e arrondissement.

► Élaborer une charte, entre la ville et les TCL, pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes âgées dans les transports en commun

Elle devra répondre aux exigences des aînés en matière de tarifs et d'équipements : généralisation des bus à planchers bas, affichage des temps d'attente, etc.

► Réfléchir, avec les sociétés de taxis, à la mise en place d'un forfait adapté aux petites courses.



L'habitat

03

Contrairement à l'accessibilité de l'espace public ou des transports en commun, la situation de l'habitat relève, bien souvent, du domaine privé.

Mais une ville-amie des aînés doit prendre en compte la problématique du logement, où sont concentrés tous les enjeux permettant de « bien vieillir » (sécurité, indépendance, confort, qualité de vie, maintien à domicile...).

Conformément au Protocole de Vancouver, l'évaluation de l'habitat auprès des personnes âgées nécessite d'aborder plusieurs points :

- ▶ Accessibilité du logement
 - Coût
 - Confort
 - Sécurité intérieure et extérieure
 - Proximité des services

- ▶ Mobilité et autonomie à domicile
 - État des déplacements
 - Équipement de la maison
 - Tâches ménagères

Résultats de l'audit

LE COÛT DU LOGEMENT

Il représente une problématique centrale chez les aînés, puisqu'il augmente alors que les revenus et les retraites stagnent.

Cela a des conséquences sur le financement des aménagements nécessaires et sur la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, d'anticiper leur vieillissement en déménageant dans un logement plus adapté. Plus de 60% des aînés vivent seuls et certains d'entre eux aimeraient vivre, par exemple, dans un appartement plus petit. Mais s'ils changent de logement, ils risquent de payer plus cher, en raison de la hausse des loyers, pour un espace moins grand.

« Une fois le loyer payé, il ne reste pas grand chose de la retraite. »

Plus de 40 % des personnes auditées sont propriétaires. Même si les emprunts sont remboursés, elles sont confrontées à d'autres charges importantes, liées au fonctionnement et à l'entretien des immeubles : ascenseur, ravalement de façades, etc.

LA PRIORITÉ : RESTER DANS SON LOGEMENT POUR RESTER DANS SON QUARTIER

De façon générale, les personnes âgées sont très attachées au quartier dans lequel elles vivent : elles ont leurs repères (carte mentale), leurs habitudes, leurs connaissances. Cet environnement les rassure et si elles devaient le quitter, elles seraient déboussolées.

Au-delà du prix des loyers ou des résidences pour personnes âgées, l'attachement au quartier explique que les aînés se projettent difficilement dans un changement de logement.

« J'ai vécu mon changement de logement comme un déracinement. »

Pour ceux qui franchissent le cap, le choix du quartier et des services de proximité prime généralement sur le choix du logement.

« J'ai choisi mon nouveau logement par rapport aux commerces alentour. »

DES LOGEMENTS MAL ADAPTÉS

Les problèmes liés à l'accessibilité des logements sont nombreux et quotidiens, notamment dans l'hyper centre, où l'ancien prédomine :

- demi-étages dans les immeubles, ce qui oblige les résidents à monter ou descendre des marches après l'ascenseur
- présence d'une ou plusieurs marches à l'entrée de l'immeuble
- difficulté à ouvrir la porte d'entrée de l'immeuble ou de l'appartement (doubles portes, portes blindées)
- interphones défectueux, souvent articulés aux problèmes d'audition des résidents
- absence d'ascenseurs dans de nombreux immeubles anciens.



Pour rester dans leur logement, les aînés peuvent entreprendre des aménagements en remplaçant, par exemple, la baignoire par une douche à l'italienne (sans marche).

Mais cette perspective est très variable selon l'âge, l'autonomie et le statut des occupants (propriétaire ou locataire), avec une double contrainte :

- le coût des travaux
- le manque d'information sur les aides proposées dans le cadre du Plan aménagement habitat ou, pour les logements sociaux, par les bailleurs.

« Il faut reconnaître que tant qu'on est autonome, on ne se pose pas la question d'un logement adapté. »

BESOINS ET LIMITES DES SERVICES À DOMICILE

Les aînés fréquentent beaucoup les marchés et les commerces de proximité, qui leur permettent de voir du monde. Ils aimeraient, en revanche, que les livraisons à domicile soient généralisées et adaptées à leurs besoins sans seuils d'achats demandés (50 euros en moyenne).



« J'apprécie les marchés, c'est un lieu de convivialité. »

De nombreuses personnes âgées ont des aides à domicile, mais la solution n'est pas toujours adaptée : le personnel est globalement peu formé au contact avec les aînés et les contraintes juridiques rendent impossibles certains services. Par exemple, le droit du travail interdit aux aides ménagères de monter plus de trois marches sur un escabeau, ce qui engendre des problèmes pour le nettoyage des vitres.

De façon générale, les personnes âgées sont surtout gênées par les petits bricolages qu'elles ne peuvent plus faire : changer une ampoule, accrocher un tableau, réparer une chasse d'eau, etc. Outre son rôle social, le concierge de l'immeuble conserve une fonction importante pour répondre aux besoins quotidiens.

« On est pas mal à avoir une aide ménagère, mais sinon on se débrouille, on range le moins possible en hauteur pour ne pas escalader des chaises et chercher quelque chose dans les placards. »

MOINS DE CONTACTS AVEC LES AUTRES HABITANTS

Les personnes âgées regrettent la diminution des échanges avec le voisinage, pas seulement par nostalgie d'une société moins individualiste, mais avec lucidité : liés notamment à la mobilité professionnelle, les déménagements sont plus fréquents et les rythmes de vie sont tellement différents, entre les résidents, qu'ils ne favorisent pas les liens intergénérationnels.

« Il y a peu de vie de voisinage, c'est dommage. »

Pour autant, dans certains immeubles, les rapports de voisinage et d'entraide demeurent importants.



Panorama

Trois classes d'aînés, avec des besoins différents en matière de logement, peuvent être distinguées et réparties sur le territoire.

LA CLASSE 1 : DES PROPRIÉTAIRES PRÉVOYANTS

► Qui ?

Elle est issue de 7 groupes de parole, dont les membres sont relativement favorisés. La plupart sont propriétaires de leur appartement qu'ils jugent accessibles et qu'ils ont pu adapter. Leur but est d'y rester le plus longtemps possible avant un éventuel placement dans une résidence spécialisée.

► Où ?

Cette classe se retrouve à plusieurs endroits de la ville, avec une dominante dans les quartiers anciens : le Vieux Lyon, la colline de la Croix-Rousse, la Guillotière.

LA CLASSE 2 : DES AÎNÉS AUTONOMES, SURTOUT ATTACHÉS À LEUR QUARTIER

► Qui ?

Cette classe recouvre 11 groupes de parole, dont la composition est hétérogène sur le plan de l'âge ou de la catégorie sociale référente. L'attachement au quartier et aux commerces de proximité semble aujourd'hui primer, pour ces aînés, sur l'accessibilité actuelle de leur logement. Certains ont envisagé de changer d'appartement, mais l'environnement restera l'élément prépondérant de la décision.

► Où ?

Cette approche de l'habitat est majoritaire dans la population audité. Elle se retrouve un peu partout dans la ville, avec une dominante dans les quartiers de l'Ouest lyonnais.



Améliorer l'habitat des aînés : les préconisations

► Favoriser la construction de logements sociaux adaptés, intégrés au quartier

En terme d'architecture, cela implique de prendre en compte l'ensemble des obstacles auxquels les personnes âgées peuvent être quotidiennement confrontées : absence de marches, accessibilité du local poubelle, hauteur des prises électriques, volets mécaniques, portes faciles à ouvrir, etc.

► Encourager le projet de vie à domicile

Pour répondre aux besoins des aînés et au manque de places en résidences, le soutien à domicile est la priorité. Il implique de favoriser les services, l'information sur les subventions aux aménagements, la formation des aides ménagères et de permettre aux personnes de sortir de leur domicile.

► Permettre le retour des gardiens dans les immeubles

Ils ont un rôle pratique et social évident afin de rendre service, sécuriser l'habitat collectif, favoriser la cohésion entre les résidents.

LA CLASSE 3 : DES PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE

► Qui ?

Comprenant 8 groupes de parole, cette classe représente davantage les aînés de plus de 75 ans avec des petites retraites. De façon générale, ils ne sont plus suffisamment autonomes pour assumer, seuls, leur vie à domicile : ils emploient des aides ménagères ou vivent déjà dans des résidences pour personnes âgées.

► Où ?

Cette classe est dispersée sur l'ensemble du territoire, à l'image des établissements spécialisés, publics et privés. Le nombre de places disponibles commence déjà à manquer par rapport aux besoins.



Le respect et la reconnaissance sociale 04

Cette thématique, plus suggestive, permet de s'interroger sur l'attention que la société accorde effectivement et moralement à ses aînés. Chacun a sa manière de vivre son vieillissement et son implication sociale en fonction de son passé, ses valeurs, son environnement ou sa santé. Mais devenir ville-amie des aînés implique d'appréhender, pour qu'ils y trouvent leur place, les effets, à l'échelle d'une ville, d'une société réputée plus égoïste, plus pressée, en proie au « jeunisme ».

Le Protocole de Vancouver invite les villes à mesurer le respect et l'intégration des personnes âgées à la vie de la cité, à plusieurs niveaux :

- ▶ respect, politesse, écoute et serviabilité auprès des aînés
- ▶ reconnaissance publique
- ▶ consultation des personnes âgées et capacité de répondre à leurs besoins dans les services et les programmes urbains
- ▶ évaluation des activités et des relations intergénérationnelles

Résultats de l'audit

« DANS L'ENSEMBLE, LES GENS SONT SERVIABLES ET RESPECTUEUX. »

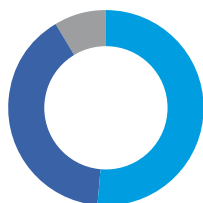
De façon générale, les personnes auditées ont le sentiment d'être respectées dans la rue, le voisinage et les commerces. Ce sentiment repose sur des marques de politesse ou des services spontanés : aider une personne à traverser, porter des sacs de course...

Dans les transports, elles constatent davantage d'incivilités, reflétant plutôt des comportements ignorants que réellement agressifs. Le sujet des places assises dans les transports en commun ou l'attitude passive des chauffeurs, par exemple, restent prégnants dans les groupes de parole. Certains aînés déplorent les bousculades dans la rue, qu'ils imputent à la perte des codes de la politesse.

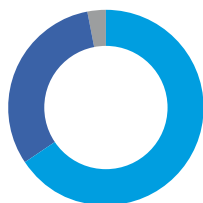
« On est bousculé comme si on était invisible. »

POLITESSE DANS LA RUE, LES COMMERCES ET LES TRANSPORTS

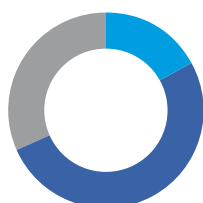
- Dans la rue (Avez-vous constaté des formes d'impolitesse et d'irrespect ?)
- Dans les transports (Avez-vous des difficultés à vous faire céder une place assise ?)
- Dans les commerces (Avez-vous constaté de l'impolitesse, rencontré des personnes peu serviables qui refusent de porter vos sacs ? Avez-vous été confronté au problème des produits placés trop haut dans les rayons ?)



POLITESSE RUE



POLITESSE TRANSPORTS



POLITESSE COMMERCES

QUELLE RECONNAISSANCE DANS LA SOCIÉTÉ ?

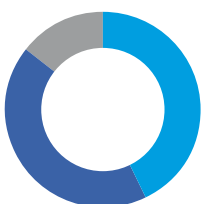
Dans l'ensemble, l'attention portée aux aînés par le secteur public et privé est jugée plutôt négative, entre un sentiment d'ignorance et une considération intéressée : les personnes auditées ont parfois l'impression d'être simplement convoitées pour leur poids électoral ou leur pouvoir d'achat. Au-delà des sollicitations, elles se sentent insuffisamment reconnues et faiblement valorisées. Leur place dans la société tend à se dégrader.

« Les banquiers ne nous laissent jamais tranquilles, et moi je n'y comprends rien à tout cela. »

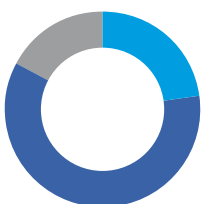
Le manque de reconnaissance est sensible chez les aînés, y compris dans leur cadre familial. Si la présence de leurs petits-enfants favorise l'intégration dans la société et le sentiment d'utilité sociale, les personnes âgées déplorent souvent le manque de temps que leur accordent leurs propres enfants, trop occupés par ailleurs.

SENTIMENT DE RECONNAISSANCE PAR LES PERSONNES ÂGÉES

- De la société (Êtes-vous bien considéré par vos concitoyens ? Font-ils preuve de respect, d'aide, l'entente est-elle cordiale ?)
- Place dans la société (Pensez-vous avoir une place valorisée dans la société ?)



RECONNAISSANCE PUBLIQUE



PLACE VALORISÉE



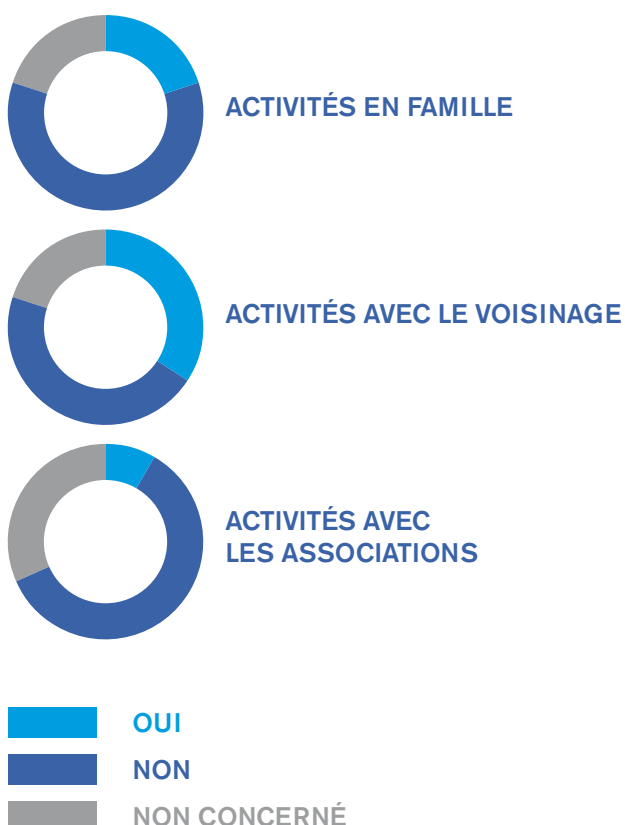
DES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES PLUS PRÉSENTES DANS LE VOISINAGE QU'AU SEIN DE LA FAMILLE

Les personnes auditées ont manifestement plus d'activités (relations, visites, aides) avec les autres générations composant leur voisinage qu'avec leur propre famille. Cela est lié à l'éparpillement géographique de leurs enfants, qui est autant un sentiment de fierté (« ils vivent aux quatre coins du monde ») qu'un facteur évident d'isolement.

Par ailleurs, de nombreux participants à l'étude aident, eux-mêmes, des personnes plus âgées habitant leur immeuble, ce qui explique l'importance des relations de voisinage dans les résultats de l'enquête. Si les liens se font entre les aînés, ils restent rares avec les plus jeunes. Les personnes auditées regrettent, de façon générale, l'individualisme de la société actuelle.

LES ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

- En famille (Les activités intrafamiliales sont-elles satisfaisantes ? Bénéficiez-vous d'aides, de visites, de respect, avez-vous des relations avec vos petits-enfants ?)
- Avec le voisinage (Vos relations sont-elles satisfaisantes ? entraide, visites, respect, soutien)
- Par les associations (les relations avec les associations sont-elles satisfaisantes ? entraide, visites, respect, soutien)



Favoriser l'intégration et les relations avec les aînés : les préconisations

► Encourager les activités intergénérationnelles

L'intégration sociale des personnes âgées étant le reflet complexe de la société, la Ville doit se donner pour mission de modifier les mentalités à son échelle. À cet effet, de multiples initiatives locales favorisent les comportements positifs et le lien social : fêtes de quartier ou de voisinage, jardins communautaires, soutien scolaire mis en œuvre par les aînés, réseaux d'«habitants veilleurs» chargés de veiller sur les anciens, etc. Le rôle d'une ville-amie des aînés est de les encourager.

► Reconnaître l'utilité sociale des aînés.



La culture et les loisirs 05

Les loisirs sont importants pour les personnes âgées puisqu'ils leur permettent d'occuper leur temps libre et de rester en contact avec le monde extérieur. Ils sont appréhendés au sens large, regroupant l'ensemble des occupations quotidiennes et des activités sociales des aînés : loisirs culturels, activités associatives, gardes des petits-enfants, visites des amis, etc.

Pour le Protocole de Vancouver, ces activités forment un curseur de la « participation sociale » et de la mobilité ; elles dépendent, dans les faits, de plusieurs facteurs :

- ▶ Le coût
- ▶ La fréquence
- ▶ L'accès et le lieu
- ▶ Les horaires
- ▶ L'intérêt pour les activités proposées

Résultats de l'audit

DES CONTRAINTES D'ACCÈS AUX LOISIRS

Les loisirs sont variables en fonction de la mobilité des aînés. En vieillissant, ils rencontrent plusieurs obstacles pour en profiter. La dépendance aux transports, par exemple, complique l'accès au centre ville, où sont concentrés les loisirs (salles de spectacles, cinémas, etc.), d'autant plus quand les aînés habitent des quartiers périphériques, comme le Point du Jour.

L'horaire des spectacles, proposés parfois en soirée, est également contraignant : peur de rentrer tard, fréquence moins importante des transports en commun, etc. La difficulté ne vient alors pas du « comment y aller » mais plutôt du « comment rentrer ».

« *On est condamné aux spectacles de l'après-midi, car on ne sort pas le soir.* »

LA PARTICIPATION AUX LOISIRS ET AU MONDE EXTÉRIEUR : UNE QUESTION D'AUTONOMIE...

Schématiquement, deux grandes périodes de la vie des retraités peuvent être distinguées :

- Entre 60 et 75 ans, lorsque les personnes sont couramment qualifiées de « seniors », elles multiplient, si la santé le permet, les occupations à l'extérieur : activités culturelles ou touristiques (cinéma, spectacles, université Tous Ages, voyages, etc.), activités familiales (garde et loisirs avec les petits-enfants), activités de solidarité (soutien scolaire, bénévolat dans une ONG), etc.

Au début de la retraite, l'emploi du temps des aînés est souvent surchargé, comme s'ils tenaient à compenser la fin de la vie active et rester utiles dans la société.

- A partir de 75 ans, les déplacements se compliquent et la « carte » des loisirs évolue : les aînés fréquentent surtout les associations et les clubs de retraités à proximité de chez eux. La relation s'inverse progressivement avec le monde extérieur : on les visite plus souvent qu'ils ne sortent.

« *La mobilité est un facteur essentiel en terme de lien social.* »

PARTICIPATION SOCIALE OU ISOLEMENT...

L'âge est une variable importante dans le niveau d'activité des aînés, mais ce n'est pas la seule : la participation sociale dépend aussi des revenus, de la santé, de l'environnement culturel, amical ou familial.

« *Si on ne va plus à l'extérieur, on n'a plus de vie sociale : on regarde vivre le monde.* »

Il existe une relation forte entre les occupations des personnes âgées et le réseau personnel. Logiquement, les aînés sont encouragés à entreprendre des activités, lorsqu'ils sont accompagnés d'un ami ou d'un membre de la famille. À l'inverse, les personnes seules, isolées, réduisent souvent leurs sorties aux tâches obligatoires (faire les courses, envoyer un document administratif) : l'essentiel du temps libre est exercé au sein du logement (regarder la télévision, écouter la radio, faire des mots croisés) et la sphère de l'individu se restreint à l'habitat.

« *Mes enfants viennent le dimanche, on joue parfois aux cartes, ça fait passer un dimanche.* »

Le dimanche est emblématique de cette segmentation entre, d'une part, les aînés qui sortent ou qui reçoivent et, d'autre part, les personnes isolées. Cette journée, très discutée par les aînés, est, chez les uns, synonyme d'activités ou de retrouvailles familiales et, chez les autres, symbole d'ennui ou d'extériorité à la société.

« *Le dimanche est la journée la plus triste.* »

Acteurs ou observateurs du monde qui les entoure, les aînés audités peuvent être segmentés, sur le territoire, en trois classes de comportement.

LA CLASSE 1 : DES ACTIVITÉS CULTURELLES DE PROXIMITÉ

► Qui ?

Issue de 11 groupes de parole, cette classe rassemble une population hétérogène, dynamique sur le plan des loisirs et des activités culturelles. Ces aînés sortent régulièrement avec trois activités de prédilection : le théâtre, l'opéra et les bibliothèques.

► Où ?

Cette classe se retrouve principalement au cœur de la ville, dans les quartiers anciens (colline de Fourvière, Presqu'île, Guillotière, Croix-Rousse), où les établissements culturels sont concentrés. Elle est également représentée dans certains quartiers plus excentrés : Part-Dieu, Sans Souci, Cours Gambetta, Vaise. Il s'agit, dans tous les cas, d'un public de quartier, dont la nature des activités est étroitement liée à l'offre culturelle de proximité. Ils vont, par exemple, au cinéma car il y a une salle située près de leur domicile.

LA CLASSE 2 : UNE DIVERSITÉ DE LOISIRS LIÉE À L'OFFRE EXISTANTE DANS LE QUARTIER

► Qui ?

Recouvrant 14 groupes de parole, cette classe est majoritaire sur le territoire et composée par des aînés de tous âges. Ses membres sont actifs sur le plan des loisirs : la nature des activités est très différente, à tel point qu'il est difficile d'identifier leurs priorités.

► Où ?

Ces aînés vivent, en majorité, dans les quartiers anciens jouxtant le centre ville, où les activités sont plurielles et nombreuses. Comme pour la classe 1, l'offre de proximité détermine la nature des loisirs exercés.

LA CLASSE 3 : DES ACTIVITÉS DE « TROISIÈME ÂGE »

► Qui ?

Cette classe regroupe 10 groupes de parole, dont la majorité des personnes a plus de 75 ans. Plus âgés, ces aînés privilégient les associations de troisième âge et les activités exercées en « club », dans le quartier.

► Où ?

Cette classe est surtout présente dans les quartiers plus récents, excentrés : Nord-Est, Ouest lyonnais, La Duchère. La nature des loisirs est liée à l'âge des personnes auditées, mais aussi à un certain éloignement par rapport aux activités proposées dans le centre.

Améliorer l'accès aux loisirs et la « participation sociale » : les préconisations

► Appliquer des tarifs seniors, notamment le dimanche

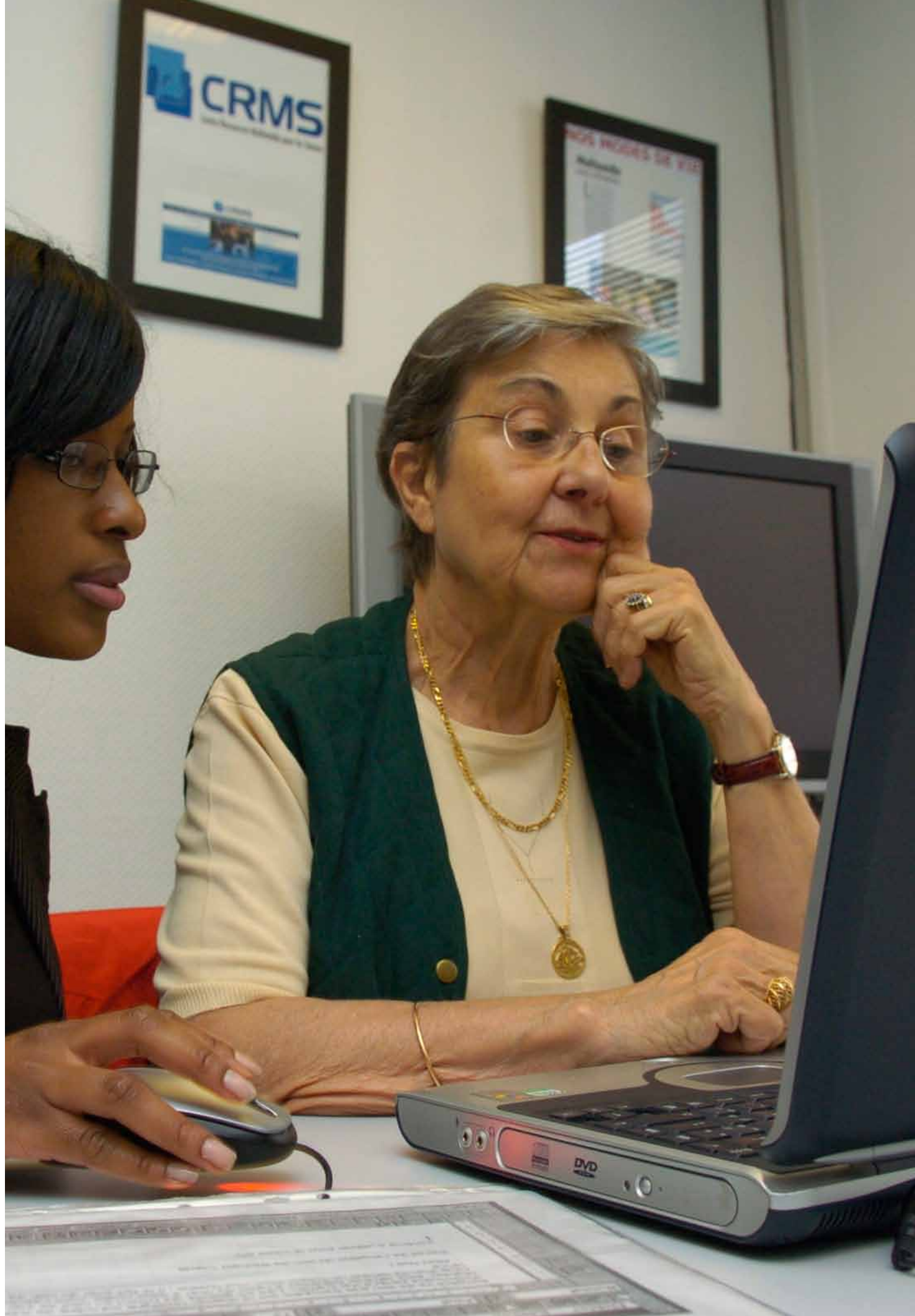
Les aînés sont très sensibles au jour dominical, de façon positive ou négative. Pour les personnes moins entourées, plus sujettes à l'ennui, les réductions tarifaires peuvent constituer un argument de sortie.

► Mettre en place une offre en matinée ou en après-midi

Le développement de l'offre de loisirs en journée peut réduire les contraintes d'accès des aînés aux activités, notamment culturelles, en répondant à leurs besoins en matière d'horaires mais aussi de transports.

► Développer la vie associative

De façon générale, les personnes auditées expriment un besoin important sur le plan des échanges intergénérationnels. Au-delà des liens spontanés et naturels, dans le cadre du voisinage ou de la famille, la vie associative est un ressort déterminant pour favoriser les activités entre les aînés ou avec des personnes plus jeunes.



La communication et l'information

Les aînés évoluent aujourd'hui dans une société de l'information, dont ils ne maîtrisent pas toujours les outils. Or, l'accès à l'information est crucial pour comprendre et s'intégrer à la société mais aussi pour faire ses démarches, au quotidien, dans un contexte où Internet et les services automatisés sont de plus en plus un passage obligé.

Être une ville-amie des aînés implique ainsi de s'interroger sur l'information et la communication accessibles aux personnes âgées :

- ▶ Utilité, accessibilité et disponibilité de l'information
- ▶ Compréhension
- ▶ Utilisation des systèmes automatisés

Résultats de l'audit

L'ACCÈS AUX MÉDIAS

Comprendre le monde, être informé de l'actualité, participer à l'opinion et à la société impliquent de disposer des bons outils. De façon générale, les personnes auditées utilisent les médias traditionnels : radio, télévision et presse écrite.

La quasi-totalité des aînés utilise, quotidiennement, la radio et la télévision, même si cette dernière est très critiquée. Dans les journaux télévisés, par exemple, la violence des images et l'émotion piment, selon eux, sur la qualité et l'objectivité de l'information. Quant aux programmes jugés plus intéressants (documentaires, émissions culturelles), ils sont diffusés à des horaires trop tardifs pour les personnes âgées.

La majorité des aînés lit la presse : plus d'un sur deux est abonné à un journal quotidien ou en lit un régulièrement. Ils regrettent, pour autant, l'augmentation du prix des journaux qui incite certains d'entre eux à les consulter à la bibliothèque, voire sur Internet.

L'ACCÈS AUX INFORMATIONS MUNICIPALES

Pour les aînés, ces informations sont importantes pour participer à la vie de la cité et connaître les démarches, les aides ou les activités proposées par la mairie. Mais certaines personnes ne reçoivent pas les publications et les courriers municipaux, car elles ne sont pas inscrites sur les listes d'envoi ou parce que leurs immeubles sont inaccessibles aux diffuseurs.

À côté des responsables d'associations ou de résidences, le bouche-à-oreille, entre les habitants, reste la principale source d'information. Il crée du lien social.

LES SERVICES AUTOMATISÉS SE GÉNÉRALISENT MAIS RESTENT UNE SOURCE D'INQUIÉTUDE

Les systèmes automatisés regroupent l'ensemble des services électroniques sans contact physique : distributeurs de billets, serveurs vocaux, automates TCL ou SNCF... Ces systèmes restent difficiles d'accès pour de nombreuses personnes âgées : complexité, mauvaise lisibilité, sentiment d'insécurité lié

à la saisie, à l'extérieur, de leur code de carte bancaire, etc. Les serveurs vocaux sont souvent angoissants car ils demandent beaucoup d'attention : entendre les messages, retenir les informations, appuyer sur la bonne touche.

« *Il est impossible de lire une étiquette de prix dans un magasin, c'est écrit tellement petit. C'est comme les horaires de bus.* »

De façon générale, les aînés recherchent le contact humain, au téléphone ou aux guichets, mais ils craignent sa raréfaction au profit des machines.

« *On aime bien avoir quelqu'un au bout du fil.* »

LA FRACTURE NUMÉRIQUE : UNE RÉALITÉ POUR DE NOMBREUX AÎNÉS

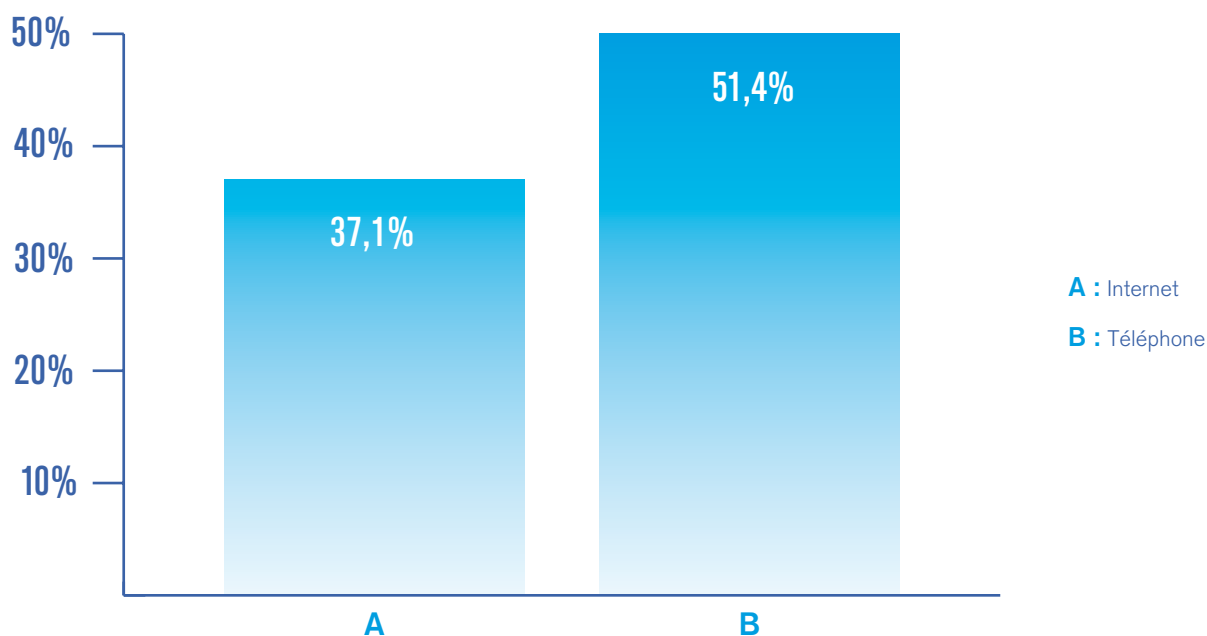
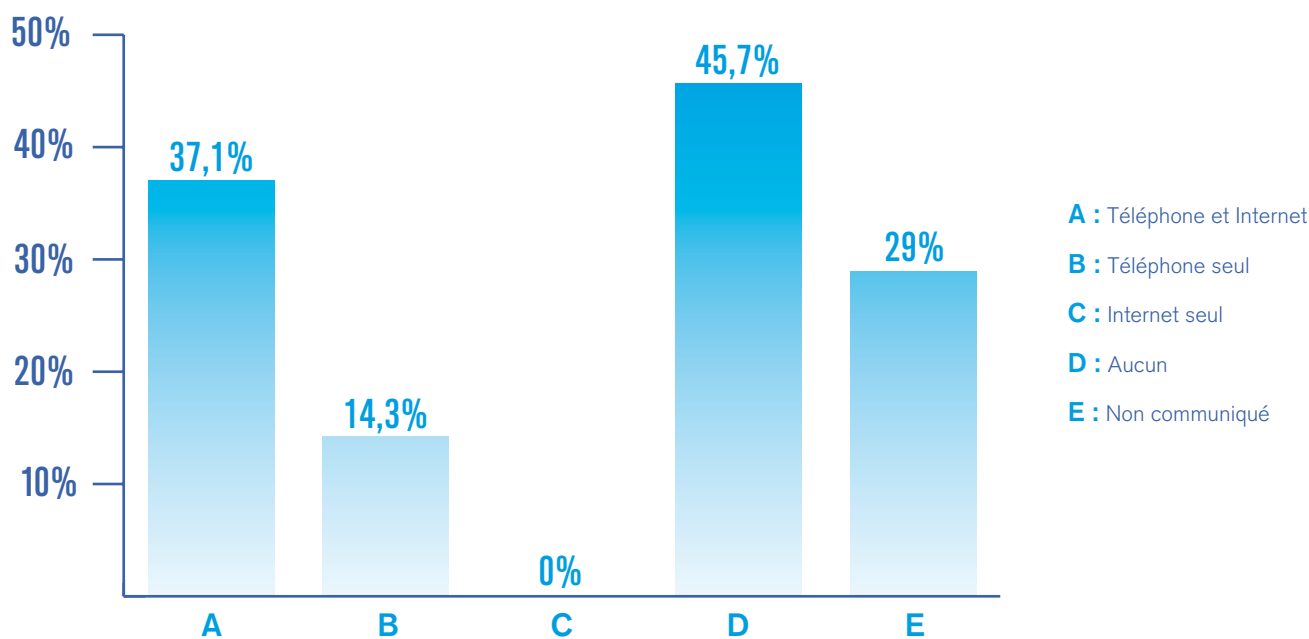
L'âge est une variable importante dans la perception et l'utilisation d'Internet.

Les plus de 75 ans sont globalement réfractaires à l'informatique et à Internet, trop coûteux et/ou trop complexes. Ils regrettent leur généralisation pour obtenir de l'information ou accéder à des services car, les outils n'étant pas maîtrisés, ils représentent un facteur d'exclusion.

« *Dans 20 ans, il n'y aura plus personne dehors, tout le monde sera chez soi devant son PC.* »

Une autre partie des aînés est consciente de la nécessité d'utiliser Internet, notamment pour communiquer avec la famille et les petits-enfants. L'outil leur semble compliqué, mais ils sont demandeurs de cours d'informatique pour apprendre.

« *On est obligé de s'y mettre car pour n'importe quelle information, recette ou autre, c'est un WWW.* »



Légende : Une majorité d'aînés sondés possède un téléphone portable mais ne l'utilise quasiment jamais. Près de la moitié ne dispose ni d'Internet ni de portable.

Favoriser l'information et la communication des aînés : les préconisations ?

- Adapter les moyens d'information aux besoins des aînés

Une des pistes évoquées est l'organisation de séances d'information, en mairie, sur les aides et les activités destinées aux personnes âgées. Par ailleurs, la diffusion des documents municipaux doit être améliorée.

- Favoriser le maintien d'un contact humain dans les services utilisés par les personnes âgées.

- Développer les formations à Internet et les cours d'informatique gratuits.



La solidarité 07

La relation des aînés aux actions de solidarité et d'entraide fonctionne généralement à double sens : ils sont à la fois pourvoyeurs d'activités bénévoles puis, en vieillissant, demandeurs. L'engagement associatif ou municipal occupe une place importante chez les retraités : il crée du lien, de l'activité et un sentiment d'utilité dans la société.

Conformément au Protocole de Vancouver, l'audit urbain a permis d'interroger les aînés sur leurs actions et leurs besoins en matière de solidarité :

- ▶ L'information sur les activités bénévoles
- ▶ Les rétributions : symboliques (témoignages de reconnaissance) ou matérielles
- ▶ l'adéquation des actions de solidarité aux capacités et aux préférences des aînés

Résultats de l'audit

DES AÎNÉS LARGEMENT BÉNÉVOLES

La plupart des personnes auditées a exercé ou exerce une ou plusieurs activités bénévoles. Certaines ont commencé avant la retraite, même s'il n'était pas évident de les concilier avec un emploi. D'autres se sont lancées dans le bénévolat lorsqu'elles ont cessé de travailler : c'est un remède au passage à la retraite, pas toujours évident, qui leur permet de se sentir utiles et de poursuivre une activité.

« La réduction de la mobilité entraîne la fin de l'activité bénévole. »

Selon l'enquête, plus de 60 % des personnes âgées ont aujourd'hui une activité bénévole. Nombre d'entre elles ont plus de 75 ans, même si, de façon générale, l'engagement décroît avec l'âge, pour des raisons diverses : lassitude, fatigue, prise en charge d'un parent.

« On prend moins de responsabilités avec l'âge. »

LES APPORTS DU BÉNÉVOLAT

Pour la majorité des aînés, il permet d'être utile, de partager et de créer du lien social avec les bénéficiaires ou les autres bénévoles. Par rapport à ces enjeux, le besoin de reconnaissance reste faible, mais les personnes âgées apprécient les témoignages de sympathie.

À l'inverse, certains aînés regrettent les exigences et le manque de gratitude des personnes auxquelles les actions bénévoles sont destinées. Ces remarques s'inscrivent dans une critique plus générale sur l'égoïsme et l'individualisme de la société.

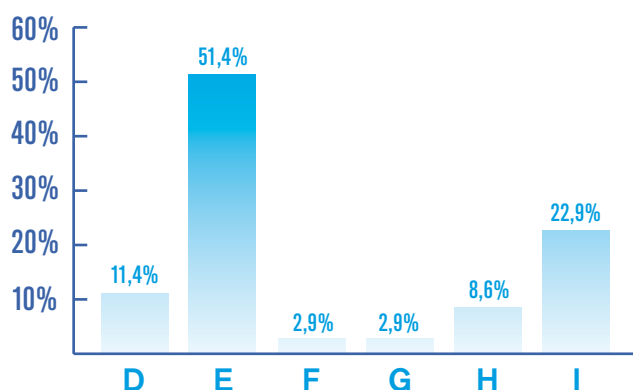
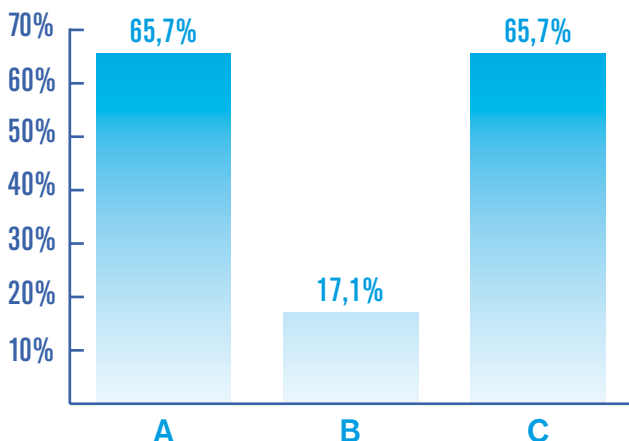
LA SOLIDARITÉ D'AÎNÉ À AÎNÉ

Lorsqu'ils s'engagent dans le bénévolat, de nombreux aînés choisissent justement de le faire au profit de « leurs » propres aînés.

« J'ai donné, on m'apporte maintenant. »

Cette relation de solidarité passe par le cadre associatif ou s'exerce de façon spontanée, à l'échelle du voisinage. Même si les ascenseurs et la disparition des concierges ont contribué à la dissolution du lien social dans les immeubles, les visites et l'entraide des personnes âgées sont restées dans les mentalités. Dans bien des cas, elles peuvent ainsi compter sur des aînés plus jeunes pour discuter, demander de l'aide, effectuer de petits travaux. Cette solidarité, encore très présente, favorise le sentiment de sécurité et, en définitive, le projet de vieillir chez soi des personnes âgées.

« Moi je vais voir une dame tous les jours ou presque. »



Renforcer les actions et les liens de solidarité des aînés : les préconisations ?

► Rémunérer en points de retraite une activité bénévole

Certains aînés ont fait du bénévolat toute leur vie et souhaiteraient que cette activité soit comptabilisée dans le calcul de la retraite. Cette proposition, qui implique une réflexion nationale dépassant le cadre de la ville et relevant de la responsabilité de l'Etat, semble particulièrement importante pour les bénévoles qui n'ont jamais travaillé et se retrouvent, aujourd'hui, avec le minimum vieillesse.

► Favoriser la formation aux petits travaux

Pour pérenniser les liens d'entraide et de solidarité favorisant le soutien à domicile, les aînés souhaitent pouvoir être formés aux petits services et travaux (plomberie, électricité) qu'ils peuvent rendre dans leur immeuble ou leur quartier.

► Développer les réseaux de voisinage

La mise en œuvre de cet objectif passe notamment par l'information des personnes souhaitant s'engager mais ignorant les possibilités de bénévolat et ses modalités.

APPORT DU BÉNÉVOLAT

A : Être utile

B : Avoir de la reconnaissance

C : Partager

D : Utilité, reconnaissance et partage

E : Partage et utilité

F : Utilité et reconnaissance

G : Reconnaissance et partage

H : Aucun

I : Non communiqué





Les services de santé 08

La santé, les soins quotidiens et les solutions d'intervention disponibles en cas de besoin constituent une préoccupation des aînés et un facteur déterminant du maintien à domicile. Cette problématique recouvre l'ensemble des possibilités accessibles et utilisables par les personnes âgées : services à domicile, institutions spécialisées, solutions intermédiaires (hôpitaux de jour, services d'hébergement temporaire, etc.).

Être une ville-amie des aînés et favoriser le soutien à domicile impliquent de s'interroger sur plusieurs points :

- ▶ Nature, disponibilité et accessibilité des services de santé
- ▶ Coût
- ▶ Adéquation entre l'offre et les besoins des aînés

Résultats de l'audit

À DOMICILE : PLUS DE MOYENS, MOINS DE MÉDECINS

Les personnes auditées reconnaissent les apports et la fiabilité des innovations techniques favorisant l'intervention à domicile et la sécurisation de l'habitat : les dispositifs de téléalarme, par exemple, sont utiles, cependant ils ne remplacent pas la présence humaine.

« *Mes enfants m'ont installé une alarme, ils pensent que cela les dispense de passer me voir.* »

De façon générale, les aînés ont besoin de contacts humains, car ils favorisent, outre la prévention des risques, le lien social et les petits services au quotidien. Ils bénéficient, dans les faits, de plusieurs moyens :

- la colocation avec un étudiant : ces initiatives se développent et constituent une option positive, sécurisante, pour les aînés
- les relations spontanées avec les voisins
- les aides à domicile (soins, gardes de nuit, repas), quel qu'en soit le ressort : services à la personne, associations d'aide au maintien à domicile, services municipaux et sociaux, etc.

« *Je passe tous les jours chez ma voisine qui est plus âgée que moi ; cela la rassure et j'espère que quelqu'un le fera pour moi quand ce sera mon tour.* »

De nombreux aînés sont effectivement aidés, à domicile, mais ils aimeraient compter sur des personnes mieux formées et présentes dans la durée. Le turn-over des services est généralement mal vécu.

« *Pour les aides à domicile, on a juste le temps de s'habituer et on nous envoie déjà une nouvelle personne.* »

La majorité des personnes auditées n'a jamais bénéficié de soins à domicile, ce qui peut autant être le signe d'un bon état de santé général que d'une offre insuffisamment développée. Les aînés qui en ont effectivement reçus sont globalement satisfaits, même si certains déplorent que les organismes pourvoyeurs de services envoient des aides plutôt que des soignants qualifiés.

Dans tous les cas, le médecin généraliste reste la pierre angulaire de l'accès aux soins, mais les aînés regrettent qu'il se déplace de moins en moins. Ils préfèrent cependant le garder, plutôt que d'en choisir un autre, quitte à faire appel, en cas d'urgence, à SOS Médecins ou au SAMU.

VISITE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES À DOMICILE



LA SANTÉ HORS DU DOMICILE

Les aînés n'ont généralement pas de difficultés à trouver un médecin spécialiste. En revanche, l'attente est trop longue avant d'obtenir un rendez-vous, qu'il s'agisse d'un examen, d'une consultation ou d'une intervention.

La répartition géographique des centres de soins, publics ou privés, est également jugée satisfaisante par les aînés. Dans les faits, elle reste assez inégale sur le territoire, sachant que la demande est plus forte pour les structures publiques.

Les personnes âgées sont très attachées aux Hospices Civils de Lyon, dont la qualité et la centralité sont unanimement reconnues. Au-delà des hôpitaux, elles réclament davantage de centres de santé publics qui leur permettraient d'accéder à l'ensemble des professionnels médicaux et paramédicaux, limitant les déplacements et garantissant une prise en charge 24h/24. Les maisons médicales de garde, par exemple, sont largement plébiscitées par les personnes auditées.

LE PROBLÈME DES FRAIS DE SANTÉ

L'augmentation des coûts liés à la santé est une perception très répandue chez les aînés et une réalité. En vieillissant, en effet, les dépenses augmentent sensiblement :

- les personnes âgées consomment davantage de médicaments et de soins,
- les cotisations aux mutuelles et aux complémentaires augmentent avec l'âge,
- les dépassements d'honoraires sont nombreux, notamment chez les médecins spécialistes.

« *Si l'on veut rester riche, il ne faut pas vieillir.* »

De façon générale, les aînés critiquent souvent la privatisation des services de santé, voire une médecine à deux vitesses. La prise en charge financière des aides et des soins à domicile, par exemple, est très variable selon les personnes et entraîne un sentiment d'inégalité face à la maladie.

« *On répond bien à nos besoins, mais tout est cher. Si on n'a rien du tout, on a droit à tout, sinon c'est très dur d'avoir des aides.* »

De nombreuses personnes auditées ignorent même que des aides sont possibles et ne savent pas où s'adresser en cas de problèmes financiers. Elles se débrouillent seules et sacrifient souvent des soins pour en financer d'autres qu'elles jugent plus importants.

Mieux répondre aux besoins des aînés en matière de santé : les préconisations

► Développer les réseaux gérontologiques

Au-delà de la dimension médicale, la santé est également un enjeu de lien social, d'intégration à la ville et à la société. Parallèlement au développement des centres de soins, les réseaux gérontologiques favorisent la concentration des acteurs et le contact avec les personnes âgées.

► Un système de sécurité sociale mieux adapté aux personnes âgées

Cette proposition relève de la responsabilité de l'Etat.

► Editer un guide du bien vieillir axé sur l'amélioration du quotidien.

Plan d'action

Thème

Action proposée

Espaces
extérieurs
et édifices

01

PRENDRE EN COMPTE LE VIEILLISSEMENT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

PRENDRE EN COMPTE LE VIEILLISSEMENT DANS LES MARCHÉS D'AMÉNAGEMENT /RESTRUCTURATION DES JARDINS ET PARCS PUBLICS

AMÉLIORER LA SÉCURISATION DE L'ESPACE PUBLIC (DURÉE DES FEUX, PASSAGES CLOUTÉS, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE PUBLIC, MOBILIER URBAIN...)

INSTAURER DES NAVETTES DE QUARTIER

Transports

02

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

DÉVELOPPER LES "MODES DOUX"

CONDUIRE UNE RÉFLEXION AUTOUR DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES PAR LES TAXIS

INCITER À L'ADAPTATION DES LOGEMENTS SOCIAUX EN CENTRE VILLE ET AU CŒUR DES QUARTIERS

Habitat

03

FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE ET DÉVELOPPER L'HABITAT INTERGÉNÉRATIONNEL

FAVORISER LE MAINTIEN DES GARDIENS DANS LES IMMEUBLES

Respect et
reconnaissance
sociale

04

ENCOURAGER LES ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

PROMOUVOIR LE «BÉNÉVOLAT SÉNIOR»

Interlocuteurs/Partenaires

- VILLE DE LYON
- GRAND LYON
- AGENCE D'URBANISME

- VILLE DE LYON / DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES
- GRAND LYON
- MAIRIES D'ARRONDISSEMENT
- ASSOCIATIONS
- CONSEILS DE QUARTIER

- VILLE DE LYON / DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES
- GRAND LYON
- MAIRIES D'ARRONDISSEMENT
- ASSOCIATIONS
- CONSEILS DE QUARTIER

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs / Outils

- Nombre de documents prenant en compte la fragilité d'une partie de la population vieillissante comme critère
- Niveau de précision de ce critère

- Concertation avec les associations de personnes âgées et les Conseils de quartier
- Augmentation du nombre de bancs et de toilettes publics
- Ergonomie et positionnement des bancs
- Développement des "jardins adaptés" (bacs surélevés)

- Réalisation d'un protocole type "Diagnostic en marchant" (cf. Inter-Commission Seniors des Conseils de quartier du 3ème arrondissement)
- Nombre de "diagnostics en marchant" réalisés dans les quartiers

- SYTRAL / TCL
- ASSOCIATIONS

- Nombre et fréquentation des navettes existantes
- Mise en place d'une enquête de satisfaction
- Etude sur la faisabilité des demandes avec les partenaires

- SYTRAL / TCL
- SYNDICATS DES CONDUCTEURS
- ASSOCIATIONS

- Mise en place d'une Charte et d'une enquête de satisfaction
- Adaptation des supports d'information
- Nombre d'abonnements City Pass Âge d'Or et Senior Avantage

- AREFO SERVICES CYCLOPOUSSE
- INSA DE LYON
- ACTEURS LOCAUX DE LA FILIÈRE "MODES DOUX"

- Nombre de Cyclopousses et de trajets
- Nombre d'arrondissements desservis
- Amélioration de l'adaptation des Cyclopousses aux personnes âgées (accessibilité, sécurité, confort)
- Emergence de nouveaux projets autour des "modes doux"

- SYNDICATS DES TAXIS
- ASSOCIATIONS

- Actions de sensibilisation intégrant une prise en charge spécifique des personnes âgées
- Mise au point d'un forfait pour les petites courses

- BAILLEURS SOCIAUX
- CONSEIL GÉNÉRAL
- VILLE DE LYON
- GRAND LYON

- Augmentation du nombre de logements adaptés sur la Ville de Lyon et niveau d'adaptation
- Mesure de l'impact à Lyon de la Charte de l'habitat adapté signée par le Conseil général et les acteurs professionnels

- PACT ARIM DU RHÔNE
- CCAS/ANTENNES SOLIDARITÉS
- CONSEIL GÉNÉRAL
- ASSOCIATIONS, MUTUELLES ET CAISSES DE PRÉVOYANCE
- CROUS

- Evolution du nombre de dossiers PACT ARIM (accompagnement et financement de travaux d'adaptation d'un logement)
- Signature d'une Charte avec les associations pour le logement intergénérationnel
- Evolution des dossiers d'habitat partagé
- Evolution des logements étudiants (nombre et type) au sein des structures d'accueil pour personnes âgées et de leur projet de vie

- BAILLEURS SOCIAUX

- Evolution du ratio nombre de gardiens/ nombre d'immeubles
- Programme de sensibilisation des gardiens aux besoins spécifiques des personnes vieillissantes

- CCAS
- CENTRES SOCIAUX
- MJC ET CLUBS DE LOISIRS
- INSTITUTIONS
- CLUBS DE RETRAITÉS

- Evolution des activités intergénérationnelles dans le programme Semaine bleue et dans le programme d'activités des Centres sociaux, MJC, institutions, clubs, résidences...
- Développement d'activités intergénérationnelles autour des services civiques (AFEV, Unis-Cité, CCAS...)

- ASSOCIATIONS

- Nombre de débats traitant de cette thématique ou associant les personnes âgées
- Actions de sensibilisation
- Mise en œuvre de rencontres type "Cafés des âges"

Plan d'action

Thème

Action proposée

Culture
et loisirs

05

FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE DES PERSONNES
ÂGÉES

DÉVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE

DÉVELOPPER LES SORTIES À LA JOURNÉE ET LES
SÉJOURS SENIORS EN VACANCES

Communication
& information

06

PRÉVOIR UN ACCUEIL HUMAIN ET ADAPTER LES
MOYENS D'INFORMATION AUX BESOINS DES AÎNÉS

DÉVELOPPER LES FORMATIONS À INTERNET ET LES
COURS D'INFORMATIQUE

EDITER UN GUIDE DU "BIEN VIEILLIR" AXÉ SUR
L'AMÉLIORATION DU QUOTIDIEN

Solidarité

07

DÉVELOPPER LES AIDES FACULTATIVES SPÉCIFIQUES
AUX PERSONNES ÂGÉES À FAIBLES RESSOURCES

FORMER POUR LES PETITS TRAVAUX

DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE VOISINAGE

Santé

08

DÉVELOPPER LES CONSEILS GÉRONTOLOGIQUES

ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES FRAGILES
ET ISOLÉES

FAVORISER LE VIEILLISSEMENT ACTIF ET EN BONNE
SANTÉ

- INSTITUTIONS CULTURELLES

- Nombre d'institutions offrant un tarif préférentiel aux seniors (notamment le dimanche)
- Nombre de spectacles proposés en matinée, en après-midi et le dimanche
- Evolution de la fréquentation par les personnes âgées

- ASSOCIATIONS

- Augmentation du nombre d'associations et d'adhérents
- Diversité des activités proposées

- CCAS

- ASSOCIATIONS

- ANCV

- Nombre de bénéficiaires
- Diversité des destinations
- Amélioration de la qualité

- SERVICES PUBLICS

- ENTREPRISES LOCALES

- Campagne d'information et de sensibilisation pour inciter les services publics et privés à adapter leur accueil téléphonique (à l'image de celui de la Ville de Lyon)
- Lisibilité des supports écrits (horaires, étiquettes de prix, ..)
- Réflexion sur l'accueil et l'information des personnes âgées au sein des mairies d'arrondissement

- ASSOCIATIONS

- ESPACES NUMÉRIQUES DES BIBLIOTHÈQUES

- CENTRES SOCIAUX ET MJC

- Evolution de l'existant (offre et demande)
- Enquêtes de satisfaction

- CCAS

- Edition et mise à jour du guide Lyon l'Esprit solidaire

- CCAS / ANTENNES SOLIDARITÉS

- ASSOCIATIONS

- Evolution des aides proposées par le CCAS (transport, logement, restauration, loisirs, micro-crédit...)

- ASSOCIATIONS

- Evaluer la demande et l'existant

- ASSOCIATIONS

- COMMERÇANTS ET ARTISANS

- CONSEILS DE QUARTIER

- CONSEILS GÉRONTOLOGIQUES

- Campagne de sensibilisation
- Soutien à l'émergence d'initiatives

- MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

- PROFESSIONNELS DU MILIEU SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL ET SANITAIRE

- ASSOCIATIONS

- Nombre de Conseils gérontologiques
- Nombre de participants et diversité des professions représentées
- Diversité des thématiques abordées et des actions entreprises

- CCAS / ANTENNES SOLIDARITÉS

- Actions d'information
- Nombre de personnes âgées inscrites sur le registre "Canicule/Grand froid"

- ASSOCIATIONS

- CLUBS ET FÉDÉRATIONS

- MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

- Soutien aux activités physiques et sportives : Gymnastique volontaire, marche nordique, randonnée, vélo...
- Soutien aux activités de santé psychique : ateliers mémoire, conférences d'information, actions de prévention...



Les Assises

« Villes-amies des aînés »

La restitution publique de l'audit urbain s'est déroulée le 18 octobre 2010, à l'Institut Lumière, dans le cadre des Assises « Villes-amies des aînés ». Ces Assises furent l'occasion de célébrer de manière officielle l'entrée de Lyon au sein du réseau. Devant une assemblée de 200 personnes, le Dr Charles Petitot a remis, au nom de l'OMS, le certificat de membre à Pierre Hémon, adjoint délégué aux personnes âgées de la Ville de Lyon. Tables rondes, projections de films et exposition de photos ont complété le programme de ces Assises.

COMITÉ DE PILOTAGE

Pierre HEMON, Adjoint au Maire de Lyon, délégué aux personnes âgées
 Pierre-Marie CHAPON, Jacques BONNET, Céline BROGGIO et Virginie CHASLES, Université Lyon 3
 Maud FELIX-FAURE, chargée de mission, délégation aux personnes âgées de la Ville de Lyon
 Charles PETITOT, Organisation Mondiale de la Santé
 Association Bien Vieillir dans son Quartier
 9 élus d'arrondissements délégués aux personnes âgées
 Centre Communal d'Action Sociale
 Agence d'Urbanisme de Lyon

RÉALISATION ET RÉDACTION DE L'AUDIT

Caroline BROUILHET, Yvan COLIN, Jocelyn FORGE, Perrine LAMBERT, Marie-Xavier LAPORTE, Alexis VULIN & Sylvie ROUAULT
 Etudiants de l'Atelier Master 2 Qualité Territoriale Promotion 2009-2010
 Université Jean Moulin Lyon III
 Sous la direction de Pierre-Marie CHAPON, Université Lyon III et de Maud FELIX-FAURE, Délégation aux personnes âgées de la Ville de Lyon

CONCEPTION ÉDITORIALE ET GRAPHIQUE

Agence Klar
 27 rue Bouteille 69001 Lyon
 agence-klar.com

PHOTOGRAPHIES

Muriel Chaulet / Ville de Lyon

REMERCIEMENTS

Notre volonté de participer au réseau Villes-amies des aînés et de travailler avec les référentiels de l'OMS vient de loin et était partagée par plusieurs acteurs de notre ville : le Docteur Charles Petitot déjà, qui, durant son internat de médecine à Lyon, a travaillé avec l'Association « Bien Vieillir dans son Quartier » sur les thèmes abordés dans le référentiel. Parallèlement, des partenariats nombreux ont été tissés entre la Ville et des universitaires, Pierre-Marie Chapon et Jacques Bonnet de Lyon 3, tout comme Bertrand Boudin et Nicolas Baltennek de Lyon 2, qui ont fait des travaux remarquables avec leurs étudiants. Travaux qui ont donné lieu à des conférences annuelles dans les salons de l'hôtel de ville.

Et puis il y a aussi l'immense travail d'étude, de recherche, de mise en relation, effectué par l'Agence d'Urbanisme de Lyon, à travers ses nombreux ateliers « Vieillesse et Territoires » ; travaux menés sous la houlette de Sylvia Rosales-Montano, que je veux remercier particulièrement, tout comme son directeur, Olivier Frérot.

Nos remerciements vont également à l'ensemble des personnes âgées lyonnaises ayant participé à l'audit dans le cadre des groupes de parole ; aux membres du Comité de pilotage : l'association Bien Vieillir dans son quartier, qui n'a eu de cesse de nous faire part de son expérience, de sa volonté de travailler sur le programme de l'OMS et qui a accepté chaleureusement de nous aider à organiser l'audit ; les 9 élus d'arrondissement délégués aux personnes âgées qui ont accompagné sur le terrain les étudiants dans leur travail : Gérard Nicolas, Véronique Bauguil, Josette Faure, Marie-Françoise Roset, Denise Soudy, Denise Robin, Alexis Caraco, Jacqueline Psaltopoulos, Mina Hajri ; le CCAS de la Ville de Lyon qui les a accueillis dans ses murs pendant 9 mois, en particulier sa directrice, Véronique Fages, et la responsable de son Pôle gérontologique, Marie-Annick Hamon.

Enfin je tiens à remercier ici nos partenaires financiers pour l'édition de cette brochure : Icade et Réunica.

Pierre Hémon





Centre Communal
d'Action Sociale

